

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H
Projet urbain de reconversion du site Auriva**

Commune de Francheville

Du jeudi 16 octobre 2025 à 9 heures au vendredi 21 novembre 2025 à 16 heures

Par délibération en date du 29 septembre 2025, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), sur la commune de Francheville, concernant le projet urbain de reconversion du site Auriva.

L'ancien site de la société Auriva est situé dans le quartier de Bel-Air, de part et d'autre du chemin des Aubépines.

Sur la partie Nord du site Auriva appelée la Taurellerie (soit 3,6 ha), il est prévu de réaliser un ensemble immobilier mixte de logements, activités économiques de proximité et espaces publics d'une constructibilité d'environ 26 100 m² de surface de plancher (SDP).

La partie Sud du site Auriva, appelée Pré aux Taureaux est située en bordure du Vallon de l'Yzeron. Un parc public de 6 300 m² environ est prévu sur la partie Ouest de cette emprise. La partie Est est réservée pour la construction d'un nouvel équipement intégrant un groupe scolaire, un relais petite enfance et des locaux associatifs.

Le classement au PLU-H opposable de la Métropole de Lyon des parcelles cadastrées BC1, BC2, BC44 et BC45 classées en zone AU2 et USP (site Auriva) et des parcelles cadastrées BC51 et BC52 classées en zone URm2a (parc François) ainsi que certaines protections végétales ne permettent pas la réalisation du projet.

La Métropole de Lyon a donc décidé d'engager une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H, au titre de l'article L 300-6 et des articles L 153-54 et suivants du code de l'urbanisme, portant essentiellement sur l'adaptation des règles du PLU-H.

Préalablement à cette mise en compatibilité, la Métropole de Lyon mènera une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H, et organisera une concertation préalable relative à cette mise en compatibilité du PLU-H, en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme.

Cette concertation préalable se déroulera **du jeudi 16 octobre 2025 au vendredi 21 novembre 2025 inclus**.

Un dossier sera mis à la disposition du public, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, service planification, niveau 2, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie Francheville, 1 rue du Robert,
- sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

Pendant cette période de concertation, le public disposera de différents moyens pour faire connaître ses observations :

- en les consignait dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation qui sera mis en place dès l'ouverture de la concertation préalable à la mairie de Francheville, service urbanisme, 1 rue du Robert et au service Planification de l'Hôtel de la Métropole de Lyon ;
- en les consignait sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à la concertation à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-pluh-auriva-francheville-grandlyon> ;
- en envoyant un courriel à l'adresse électronique : concertation-pluh-auriva-francheville-grandlyon@mail.registre-numerique.fr ;
- en les adressant par écrit à la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service Planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté à l'organe délibérant de la Métropole de Lyon. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU-H.

Le Président de la Métropole de Lyon

Bruno BERNARD